



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 novembre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

**PRESENTS :**

JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, JEANICK SOLITUDE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, CHRISTOPHE LUCAS, LAUREN LOLO, PIERRE BARROS, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, HUBERT EMMANUEL EMILE, MARJORY QUIQUEMPOIS, CONRAD-REMI BOULON, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

GILDAS QUIQUEMPOIS A MARJORY QUIQUEMPOIS, LEONOR SERRE A BLAISE ETHODET-NKAKE, CINDY BOURGUIGNON A PATRICK MULLER, MICHEL NUNG A TANIA KITIC, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**ABSENTS :**

JEAN MARIE MAILLE, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD

**Patrick MULLER est élu secrétaire à l'unanimité.**

Madame la Maire fait lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 16 octobre 2024 est approuvé.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Rang	Objet	Rapporteur
1	Décision modificative n°2 du budget 2024 de la commune	Blaise ETHODET-NKAKE
2	Approbation du cautionnement d'une garantie d'emprunt à l'OPAC de l'Oise	Blaise ETHODET-NKAKE
3	Modification des représentants au sein de la Commission communale de sécurité	Jacqueline HAESINGER
4	Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif du SICTEUB	Dominique DUFUMIER
5	Tableau des effectifs	Gildas QUIQUEMPOIS
6	Vœu sur le retrait des mesures relatives aux collectivités inscrites dans le projet de loi de finances 2025	Jacqueline HAESINGER

**QUESTION N°1 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE**

**Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE**

*Il convient de recourir à une décision modificative afin de réajuster le budget au chapitre 74 au regard du montant notifié du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et au*

*chapitre 73 au regard du réalisé concernant les taxes additionnelles aux droits de mutations en forte baisse en raison du contexte économique (ces dernières étant liées au marché immobilier) soit :*

- + 12 902 € au chapitre 74 compte 74836 FDPTP,
- - 12 902 € au chapitre 73 compte 73123 taxes communales additionnelles aux droits de mutations.

**Il est par conséquent demandé au Conseil municipal :**

- **D'INSCRIRE au budget 2024 de la commune les montants précisés en annexe.**
- **D'APPROUVER les modifications apportées au BP 2024**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-1 à 3 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu la décision modificative n°1 en date du 18 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de recourir à une Décision Modificative afin de réajuster le budget au chapitre 74 au regard du montant notifié du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et au chapitre 73 au regard du réalisé soit :

- + 12 902 € au chapitre 74 compte 74836 FDPTP,
- - 12 902 € au chapitre 73 compte 73123 taxes communales additionnelles aux droits de mutations.

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'inscrire au BUDGET 2024 de la commune l'ensemble des montants précisés en annexe de la présente délibération ;
- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au BP 2024.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**QUESTION N°2 - APPROBATION DU CAUTIONNEMENT D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPAC DE L'OISE**

**Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE**

*Dans le cadre d'un programme de construction de 11 logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS et PLI) Grande Rue et rue de la Mairie à Fosses, la société SCCV Les Edelweiss souhaite contracter avec le bailleur social OPAC de l'Oise.*

*Le cautionnement demandé par cet organisme se monte à 3 740 264,05 €.*

*L'OPAC de l'Oise envisage par conséquent de contracter des emprunts et sollicite à cette fin l'engagement de la Commune sur la garantie de ces emprunts à hauteur de 3 740 264,05 €.*

*En contrepartie, la Ville pourra disposer du droit de réservation d'un logement.*

*Il convient de noter que l'OPAC de l'Oise est soutenue par le Conseil départemental et cautionnée par la Caisse des dépôts et consignations.*

*La garantie d'emprunt avec contrats annexés sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.*

***Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le cautionnement de la commune de Fosses à hauteur de 3 740 264,05 €, relatif au financement de l'opération Grande Rue / Rue de la Mairie pour la construction de 11 logements PLUS, PLAI et LLI à répartir entre les différents types d'emprunts.***

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*C'est une mise en garantie pour être réservataire sur une petite partie des besoins qui sont construits. Cela rentre en effet dans le budget municipal, mais ce n'est pas de l'argent que l'on rentre ou que l'on sort, c'est une écriture, jamais les collectivités qui se portent en garantie se retrouvent à financer un déficit porté par le bailleur, comme une extinction du bailleur, un dépôt de bilan et autres.*

*C'est une procédure qui est de l'ordre du réglementaire, permettant d'ouvrir à réservation et qui souvent, se superpose entre la Commune, la Communauté d'agglomération et le Conseil départemental.*

*Le projet avance, au moins sur le papier, car il y a encore des difficultés du côté des fouilles archéologiques qui sont très importantes, très coûteuses et qui pourraient remettre en cause le modèle économique de l'opération.*

*Pour l'instant, rien n'est fait, mais en tout cas les démarches administratives, montages financiers, sollicitations de partenaires, continuent pour l'instant.*

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Considérant le besoin de l'OPAC de l'Oise de contracter des emprunts dans les meilleures conditions dans le cadre de la construction de 11 logements PLUS, PLAI et LLI Grande Rue et rue de la Mairie à Fosses ;

Considérant que la garantie d'emprunt avec contrats annexés sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le cautionnement de la commune de Fosses à hauteur de 3 740 264,05 € relatif au financement de l'opération Grande Rue / Rue de la Mairie pour la construction de 11 logements PLUS, PLAI et LLI à répartir entre les différents types d'emprunts.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **QUESTION N°3 - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE**

#### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*En sa séance du 06 novembre 2023, le Conseil municipal a délibéré pour désigner les membres de la commission communale de sécurité. Les membres suivants ont été désignés : Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE, Monsieur Dominique DUFUMIER et Monsieur Jean-Marie MAILLE.*

*Pour des raisons de disponibilité, Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE et Monsieur Jean-Marie MAILLE souhaitent être remplacés dans leur mandat de membre de la commission communale de sécurité.*

*Monsieur Patrick MULLER est proposé pour remplacer Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE et Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS est proposé pour remplacer Monsieur Jean-Marie MAILLE.*

*La désignation de nouveaux membres est faite par vote à bulletins secrets sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y procéder conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.*

**Il est par conséquent demandé au Conseil municipal :**

- **DE DECIDER, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret ;**
- **DE DESIGNER Monsieur Patrick MULLER pour remplacer Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE et Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS pour remplacer Monsieur Jean-Marie MAILLE au sein de la commission communale de sécurité.**

#### **Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE**

*Je suis concerné. Avant toute chose, je voudrais quand même porter à la connaissance du Conseil municipal que je n'ai rien souhaité et je trouve que c'est très mal libellé.*

*Cette décision ne m'appartient pas et à aucun moment, j'ai été sollicité pour me demander mon avis dans le plus grand respect de la démocratie, même si je veux bien croire que c'est dans un souci d'alléger ma tâche, au vu de mon grand âge.*

*Merci de m'avoir écouté.*

#### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Oui, merci pour ton intervention. En effet, peut-être que nous voulions te soulager.*

#### **Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE**

*Jamais je n'ai été sollicité, Madame la Maire, là je crois que dans un grand souci, comme je vous l'ai dit, dans le respect de la démocratie, la Commission devait prendre mon avis, savoir si je continue à ce poste ou si je ne continue pas ? Ça a été très mal dit.*

#### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Je pense, oui.*

#### **Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE**

*Madame La Maire, je me répète, je n'ai rien souhaité pour être remplacé.*

#### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Ok donc est-ce que tu veux continuer à siéger dans la commission ?*

#### **Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE**

*C'est une grosse erreur de la Commission, une grosse erreur.*

**Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Hubert, est-ce que tu veux continuer à siéger dans la Commission ? Auquel cas, on te maintient.*

**Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE**

*Je me retire, mais je tenais quand même à faire part au Conseil municipal, la façon dont cela a été traité, voilà tout simplement.*

**Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Très bien, nous prenons note.*

**Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE**

*Voilà, merci Madame la Maire.*

*Puisque je suis concerné, je ne prends pas part au vote.*

**Le Conseil Municipal,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2023.092 du 06 novembre 2023, d'élection des représentants au sein de la commission communale de sécurité ;

Considérant que pour des raisons de disponibilités, Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE et Monsieur Jean-Marie MAILLE souhaitent être remplacés dans leur mandat de membre de la commission communale de sécurité ;

Considérant les candidatures de Monsieur Patrick MULLER pour remplacer Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE et Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS pour remplacer Monsieur Jean-Marie MAILLE ;

Considérant que la désignation de nouveaux membres est faite par vote à bulletins secrets sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y procéder conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE**, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **DESIGNE** Monsieur Patrick MULLER pour remplacer Monsieur Hubert EMMANUEL-EMILE et Monsieur Gildas QUIQUEMPOIS pour remplacer Monsieur Jean-Marie MAILLE dans la commission communale de sécurité

**20 voix Pour**

**5 Abstentions :** *Hubert EMMANUEL EMILE, David FELICIE (par pouvoir), Didier EISCHEN, Gabriel NGOMA, Belwalid PARJOU*

**Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE**

*Je voulais dire que probablement il y a eu un loupé, Cher Hubert.*

*Les différentes sollicitations des commissions de sécurité ne dépendent pas que de nous, sont présents entre autres, les pompiers, les services de la préfecture et de la mairie et les élus.*

*Lorsqu'un chef d'entreprise ou commerçant souhaite ouvrir un établissement au public, la Commission de sécurité doit passer et si les membres ne sont pas tous réunis, le rendez-vous est reporté à 3 ou 4 mois.*

*Il y a souvent ce souci d'efficacité, parce que cela a des conséquences lourdes financières et pour que ce ne soit pas préjudiciable aux usagers, nous avons le devoir ou l'obligation d'être présents, ne serait-ce que pour défendre nos concitoyens.*

*C'est dans cet état d'esprit positif que la démarche a été entreprise et je pense que, comme tu le dis, la maladresse a été de ne pas en parler avec toi, mais ce n'est pas un désir d'éjection ou de mise à l'écart, c'est un désir d'efficacité dans un esprit de concorde.*

*Il y a eu le fait que le secrétariat fonctionne par mail, et nous, nous devons faire le lien physique quand le lien n'arrive pas, on passe à ta boîte à lettres ou chez toi.*

*Ça n'a pas été fait, donc je prends ma part de responsabilité là-dedans, car j'étais de ceux qui étaient supposés assurer le lien comme d'habitude.*

#### **QUESTION N°4 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU SICTEUB**

##### **Intervention de Dominique DUFUMIER**

*En application de l'article D 2224-3 du Code général des collectivités territoriales, le Président du SICTEUB a adressé au Maire de Fosses, le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif, présenté au Conseil syndical du 3 octobre 2024. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique :*

*Le syndicat intercommunal s'étend désormais sur 16 communes du Val d'Oise (bassin versant de l'Ysieux, sauf Belloy-en-France qui n'est concerné que par l'assainissement non collectif) et 8 communes de l'Oise (bassin versant de la Thève). Il couvre 56 184 habitants.*

*A noter que si la commune de Lamorlaye a rejoint le SICTEUB en 2023, elle est dans un régime transitoire parce qu'il faut qu'elle attende la fin de leur délégation de service public en cours (fin 2025) avant de rejoindre le même régime que les autres communes.*

##### **Description du réseau d'assainissement collectif d'eaux usées :**

- un réseau d'environ 300 km linéaires de collecteurs d'eaux usées amène les eaux usées dans la station d'épuration. D'une manière générale, ce réseau utilise la déclivité naturelle des bassins versants. Cependant, quand le relief ne le permet pas, 31 pompes de relevage (aucune sur Fosses) permettent malgré tout de renvoyer ces eaux usées dans le réseau.*
- la station d'épuration située à Asnières-sur-Oise reçoit les eaux usées provenant des collecteurs situés sur les bassins de la Thève et de l'Ysieux. Ces eaux sont filtrées, décantées, aérées et clarifiées. Quand elles sont devenues claires et que leur qualité bactériologique et chimique est conforme aux normes environnementales, elles sont rejetées dans l'Oise. La capacité nominale de la station d'épuration est de 18 840 m<sup>3</sup>/jour, très largement supérieure à la moyenne des eaux usées traitées en 2023 qui était de 8 852 m<sup>3</sup>/jour, ce qui laisse de la marge pour recevoir à termes les eaux usées provenant de Lamorlaye, puisque actuellement la commune de Lamorlaye continue d'utiliser une station d'épuration autonome mais vieillissante. D'ici quelque temps, elle utilisera la station d'épuration du SICTEUB via un réseau d'évacuation des eaux usées reliant Lamorlaye à Asnières-sur-Oise.*

*Le marché global pour l'entretien et le système d'assainissement collectif des eaux usées du SICTEUB a été attribué à Suez eau France pour une durée de 4 ans pour un montant de 8 726 392 euros HT.*

*Le marché des travaux divers est attribué à Val d'Oise travaux Publics pour une durée de 4 ans expirant fin 2023 pour un montant annuel de 595 415 € HT.*

*A la sortie de la station d'épuration, le SICTEUB déverse dans l'Oise une eau qui, sans être potable, est claire et conforme aux normes obligatoires applicables. Aucun dépassement des seuils normalisés n'a été relevé. En 2023, le SICTEUB s'est néanmoins intéressé à mesurer un certain nombre de micropolluants dont 2 se retrouvent de manière significative dans les eaux traitées rejetées dans l'Oise : le diéthylexylphtalate (DEHP) et le sulfonate de perfluorooctane (PFOS). La police de l'eau estime néanmoins qu'il n'est pas nécessaire de procéder aux mesures non obligatoires de ces substances au motif que le milieu naturel de réception des eaux dans l'Oise n'est pas un milieu sensible.*

*Mais elle produit aussi 4 246 tonnes de boue et d'autres déchets, en légère diminution par rapport à 2022. Une bonne partie de ces déchets est compostée pour être récupérée pour des usages agricoles mais, une partie des boues renferme malgré tout, des substances polluantes (métaux lourds, notamment) qui empêchent leur utilisation pour les usages agricoles alimentaires. Le SICTEUB réfléchit à la possibilité d'améliorer la valorisation d'au moins une partie de ces déchets.*

***Les ressources du service assainissement collectif :***

*Les ressources proviennent pour une grande part de la redevance qui figure sur la facture d'eau potable et dont le montant est en 2023 de 2,20 € TTC/m<sup>3</sup>.*

*Une autre source de financement est la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) qui est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau des logements neuf ou des extensions générant une augmentation de la production d'eaux usées. Cette participation est de 16 €/m<sup>2</sup> pour les hébergements individuels.*

*Les contrôles de séparation des réseaux eaux pluviales/eaux usées sont réalisés lors de la vente des biens. Ils sont facturés 160 € TTC/contrôle.*

*L'agence de l'eau finance de son côté les travaux de modernisation des réseaux et de la station d'épuration, la lutte contre les pollutions et la préservation des ressources en eau.*

***L'assainissement non collectif*** est assuré par le SPANC qui est complètement intégré dans le SICTEUB, mais qui peut avoir un rayon d'action différent de celui-ci : 21 communes, dont 16 dans le Val d'Oise et 6 dans l'Oise. Il concerne 1402 habitants sur une population totale de 53 346, soit un taux de 2,63% contre 2,39 % en 2022.

*Cette augmentation résulte notamment du rattachement récent au SPANC de communes supplémentaires.*

*Ailleurs, le nombre d'assainissements non collectifs diminue et va continuer de diminuer en 2024 grâce aux importants travaux d'amélioration du réseau d'assainissements collectifs sur le bassin versant de la Thève. Pas de changement significatif sur la ville de Fosses qui a en fait très peu d'installations d'assainissement non collectif. Le rapport précise que le nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité n'est pas fiable mais qu'il le sera en 2024 lorsque l'intégralité des contrôles sera réalisée.*

## **Intervention de Pierre BARROS**

*Merci Dominique pour cette présentation du rapport annuel.*

*Le SICTEUB a été créé en 1974, je dis ça car nous venons de fêter ses 50 ans et c'était une belle fête. Etaient présents, l'ensemble du Conseil d'administration, les ingénieurs qui travaillent aujourd'hui sur cet équipement, sur ce service public très important et rassembleur sur le territoire. C'est fou, comment des tuyaux dans lesquels circulent les effluents peuvent créer aussi du lien sur l'ensemble du territoire.*

*Au début du SICTEUB, l'État a pris soin d'aider les collectivités à mettre en place des réseaux d'assainissement qui soient en capacité d'accompagner le développement et c'est vrai qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de projets d'ampleur, de construction de logements aussi importantes que ceux d'il y a 50 ans, nous sommes sur de la réhabilitation, du renouvellement urbain et ce qu'a fait le système en quelques années, nous, nous aurions du mal aujourd'hui à le faire, parce que le sol est aussi beaucoup utilisé, parce que la ville a forcément évolué et qu'il y a beaucoup plus de réseaux qui sont arrivés en cours de route.*

*Quand on raconte ce syndicat, on raconte aussi l'histoire de la ville et la façon dont elle s'est développée, donc ceci est un morceau d'histoire et c'est encore quelque chose qui crée du lien sur le sur l'ensemble de nos collectivités.*

*Daniel DESSE qui est Président du SICTEUB depuis de nombreuses années, a été Maire, Conseiller départemental et est actuellement Vice-président au Conseil départemental est, comme l'ensemble des élus qui siègent au conseil d'administration, garant à la fois de l'histoire, mais aussi de de l'équité et du traitement de ce type de service sur l'ensemble des communes qui sont membres du syndicat. C'est à saluer très chaleureusement.*

***Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport annuel 2023 du SICTEUB.***

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39 ;

Vu le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif du SICTEUB joint à la présente délibération ;

Considérant que les délégués de la commune rendent compte au moins une fois par an au Conseil municipal de l'activité du SICTEUB ;

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la présentation au Conseil municipal du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services de l'eau et d'assainissement collectif et non collectif du SICTEUB.

**Le conseil prend acte.**

## **QUESTION N°5 - TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Le tableau des effectifs en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 est établi à partir de celui de celui du 1<sup>er</sup> novembre 2024 présenté en Conseil municipal du 16 octobre 2024 et remplace ce dernier.*

Afin d'ajuster les postes à la réalité des cadres d'emplois, des grades des agents et au besoin des services, il s'agit de procéder à des modifications. Aussi, il est proposé :

- **DE CREER :**

- 1 emploi permanent à temps non complet soit 4,5h/20, au cadre d'emploi des assistants d'enseignements artistique, du grade d'assistant d'enseignement principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, affecté au poste de professeur musical de l'école de musique et danse à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps non complet de 8h/20, du cadre d'emploi des assistants d'enseignements artistique, du grade d'assistant d'enseignement principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, affecté au poste de professeur musical de l'école de musique et danse à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratifs territorial au grade d'adjoint administratif affecté au poste d'animateur de développement social et local du centre social Agora à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratif territorial, au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste de gestionnaire des ressources humaines à la direction générale des services, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, du grade rédacteur territorial, catégorie B, affecté au poste d'assistante de direction à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,

- **DE SUPPRIMER :**

- 1 emploi permanent à temps non complet soit 4,5h/20, du cadre d'emploi des assistants d'enseignements artistique, au grade d'assistant d'enseignement principal 1<sup>ère</sup> classe affecté au poste de professeur musical de l'école de musique et danse à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps non complet 7,5h/20 du cadre d'emploi des assistants d'enseignements artistique, du grade d'assistant d'enseignement principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B, affecté au poste de professeur musical de l'école de musique et danse à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints d'animation territorial, du grade d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'animateur de développement social et local du centre social Agora à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratif territorial, du grade adjoint administratif territorial, catégorie C, affecté au poste de gestionnaire des ressources humaines à la direction générale des services, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- 1 emploi permanent à temps complet, du cadre d'emploi des adjoints administratif territorial, au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, affecté au poste d'assistante de direction à la direction générale adjointe des services à la population, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,

- **DE DIRE** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2024 afin de prendre en compte l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 1<sup>er</sup> novembre 2024 présenté en Conseil municipal du 16 octobre 2024 et remplace ce dernier ;

### **Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE DE CREER** les emplois cités ci-dessus pages 5 et 6
- **DECIDE DE SUPPRIMER** les emplois cités ci-dessus pages 5 et 6
- **DIT** que ces postes créés ou transformés par la présente délibération sont accessibles aux titulaires, aux stagiaires ou aux contractuels de la fonction publique territoriale.
- **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **QUESTION N°6 - VŒU SUR LE RETRAIT DES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES INSCRITES DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025**

### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Vu l'article 72 de la Constitution, garantissant l'autonomie des collectivités territoriales ;*

*Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;*

*Vu le projet de loi de finances pour 2025, n°324 déposé le jeudi 10 octobre 2024 ;*

*Considérant que les collectivités territoriales ne sont en rien responsables du déficit public. Entre 2019 et 2023, celles-ci ayant dégagé un solde cumulé positif de + 1,9 milliards d'euros alors que l'État dégageait pour sa part un solde négatif cumulé de - 690,7 milliards d'euros ;*

*Considérant que les services publics, qui bénéficient à toutes et tous, produisent plus de 20 % des richesses de ce pays (plus de 20 % du PIB) et en tant que premier investisseur public en France, représentant plus de deux tiers de l'investissement public national ;*

*Considérant le Projet de loi de Finances pour 2025 et le prélèvement de 2,8 milliards d'euros sur les recettes des collectivités territoriales, et les 6,5 milliards d'euros d'économies introduites par le projet de loi de finances pour 2025, représentent une offensive, dont la nature est sans précédent contre leur autonomie financière et leur capacité à remplir leurs missions de service public ;*

*Considérant que la réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et du Fonds vert, ainsi que la stabilisation de la dynamique de TVA, auront des effets négatifs sur les capacités d'investissement des collectivités locales, notamment dans les projets liés à la transition écologique et aux équipements publics ;*

*Considérant que le relèvement des cotisations retraite employeur pour la CNRACL, alors que ce régime a dégagé d'importants excédents au cours des dernières années, constitue une augmentation supplémentaire injustifiée imposée aux collectivités locales et qui majorera mécaniquement leurs dépenses de fonctionnement à effectifs équivalents ;*

*Considérant que le cadre législatif actuel ne permet pas aux collectivités territoriales de disposer de la visibilité budgétaire nécessaire pour planifier leurs investissements à moyen et long terme, ni de compenser les pertes de ressources imposées unilatéralement par l'État ;*

**Il est proposé au Conseil municipal de délibérer et DE DIRE QUE :**

- *Le Conseil municipal s'oppose au Projet de loi de finances pour 2025, dans sa rédaction actuelle, qui dégrade injustement les finances publiques locales et risque d'engendrer la fermeture de services publics essentiels à la population ;*
- *Le Conseil municipal demande que la Dotation Globale de Fonctionnement soit indexée sur l'inflation et que la contractualisation, si elle est jugée nécessaire, s'opère sur la base d'une relation équitable, équilibrée et concertée entre l'État et les collectivités ;*
- *Le Conseil municipal considère qu'il est nécessaire de renforcer le lien entre la fiscalité et le développement des territoires. A ce titre, il est urgent de disposer d'une fiscalité locale, lisible, dynamique, durable, en phase avec la réalité économique, démographique et géographique des territoires ;*
- *Le Conseil municipal demande au gouvernement de revenir sur les mesures du PLF 2025 évoquées dans les considérants ;*
- *Et D'APPROUVER le vœu présenté ci-dessus.*

#### **Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE**

*Merci Madame la Maire, je pense qu'il était important que notre collectivité, comme la majorité des collectivités marquent le coup et ce n'est que le début d'un long travail, où nous avons le devoir de partager avec les populations le vécu quotidien. C'est dans la continuité de la réunion de quartier que nous avons eue.*

*Il faut savoir que la baisse des dotations aura des conséquences pratiques, comme la baisse de services aux citoyens, donc probablement fermer des services, suppression par exemple de 15 postes, en sachant que la ville est le premier employeur de Fosses, donc, c'est le début d'un travail d'explications qu'on se doit de partager avec les concitoyens de façon à être dans la même dynamique.*

*J'ai coutume de dire que quand les revenus d'une famille baissent majoritairement, il faut se serrer la ceinture, mais il faut expliquer d'où vient cette difficulté. Il ne faut pas qu'on se retrouve à Fosses comme pour l'augmentation des impôts ou la taxe foncière, où finalement la part communale a été maintenue et l'augmentation est essentiellement due à la part départementale et à l'État sans que cela ne nous revienne. Par conséquent, j'espère que l'État reviendra sur les décisions annoncées et qu'on pourra concevoir un budget à la hauteur pour 2025.*

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*Nous sommes cette semaine en plein Salon des Maires où il y a eu des prises de parole. Rien qu'en regardant l'ordre du jour des différents forums et réunions qui se déroulent au salon, on voit bien que la question budgétaire est un sujet qui est pris très au sérieux par les élus locaux. C'est tout le bloc communal qui est mis à contribution de manière complètement injuste, ce sont aussi les régions, les départements, les intercommunalités, les communes.*

*Depuis plusieurs mois, voire même depuis plusieurs années, l'État nous répète son envie à ce qu'il y est de l'épargne dans les collectivités territoriales et que cette épargne peut et doit contribuer au redressement des comptes publics et c'est tout à fait ce qu'est en train de faire le gouvernement Barnier, dans le pur prolongement du gouvernement Attal et du gouvernement Borne.*

*La mission flash qui a eu lieu au Sénat sur l'audition des différents Premiers ministres et du Ministre de l'économie des finances, est assez révélatrice.*

*Je dirais qu'on ne change pas une équipe qui perd et des méthodes qui coûtent énormément sur la politique de l'offre et sur le fait de continuer à appauvrir l'État en baissant les impôts, sous couvert d'une politique de l'offre qui permet une meilleure attractivité du côté des entreprises, parce que, évidemment, on nous serine que la France est un des pays qui a la plus forte fiscalité, on ne dit pas en même temps, que l'on a tous les outils quand on a un peu de moyens pour ne pas payer ses impôts. Ce petit discours a fait que clairement des contributions ont été baissées, nous, nous ne l'avons pas vu, mais par contre quelques entreprises, des plus grandes ont en fortement bénéficié, plus d'autres dispositifs très intéressants comme le crédit d'impôt recherche. Quand on fait ça, on ne fait pas rentrer de l'argent, mais les dépenses continuent à évoluer, car il y a une augmentation de la population française, l'inflation, etc.*

*Il ne faut pas être compétent en la matière pour comprendre assez rapidement que quand il y a une dépense qui n'est pas couverte par une recette, on finance les dépenses par de la dette, tout simplement. Donc, l'Etat depuis plusieurs années maintenant, voire depuis plusieurs décennies, a fait rouler une dette sur des dettes qui sont de quelques jours et au maximum une cinquantaine d'années, quand on a des taux d'intérêt qui sont très très faibles. Ça a été une chance il y a quelques années jusqu'à il y a quelques mois, de bénéficier de taux d'intérêt très faibles, voire même négatifs, sauf que les taux d'intérêt sont fortement remontés et à partir de là, ça change complètement la donne.*

*Ce n'est pas le problème de la dette en soi, il peut y avoir un stock de dette très important, ce qui est important, comme à la maison et comme en collectivité, c'est la charge de dette qui est à surveiller, et là, pour le coup, la charge de la dette depuis janvier dernier a fortement augmenté, si bien que bientôt, la charge de la dette va finir par devenir le premier budget de l'État d'ici un ou deux ans.*

*Le gouvernement Barnier fait mine de découvrir la situation et de récupérer la patate chaude et d'essayer s'en débrouiller en urgence, mais ce qui se passe vient de loin.*

*La politique conduite par le gouvernement actuel ressemble très fortement à ce qui a déjà été fait, donc il n'y aura pas des masses de changement sur l'expertise et sur les solutions qui sont proposées.*

*Cette motion, elle est importante parce qu'elle décrit assez précisément l'angle pris par le gouvernement concernant les collectivités. L'État a toujours cherché à associer les collectivités dans sa mauvaise gestion, alors que les collectivités, elles, gèrent correctement, enfin de manière équilibrée.*

*Il y a injustice de faire payer ceux qui gèrent bien une mauvaise gestion apportée par l'État, ce qui est absolument incroyable.*

*Vous avez vu qu'à l'Assemblée nationale, un travail a été fait par les parlementaires, par les députés, mais ce débat a été complètement tronqué, il n'y a pas eu de débat.*

*L'ensemble de la gauche s'est mobilisée pour proposer un budget alternatif, la droite n'était pas là, donc la gauche a pu faire passer l'ensemble des amendements, sauf qu'il s'est passé ce qui devait se passer, un rejet dans le cas d'un vote solennel où tout le monde était là pour rejeter ce budget. Il y a eu un premier tour de passe-passe pas tout à fait honnête, parce que le Parlement et notamment l'Assemblée nationale, c'est fait pour parler, pour discuter, pour défendre des opinions et proposer des choses qui sont acceptables ou qui le sont moins, mais en tout cas, c'est dans le cadre d'échanges, d'un travail où les choses se posent déjà.*

*La droite a confisqué le fait qu'il n'y ait pas de débat, donc le budget évidemment, qui était amendé a été rejeté et la proposition de loi de finances du gouvernement est arrivée nettoyée de l'ensemble des propositions qui étaient votées en commission et en hémicycle à l'Assemblée nationale.*

*Enfin, c'est le budget du gouvernement Barnier qui arrive au Sénat et là, on revient à zéro. En attendant, il y a eu une mobilisation des parlementaires qui ont quand même une sensibilité « collectivité », car parfois, ils ont été maires et certains sont encore conseillers départementaux, conseillers municipaux, entre autres. Ils ont alerté l'État sur le fait que les propositions du PLF 2025 étaient quand même assez compliquées et risquaient de mettre la France dans une phase particulièrement récessive.*

*Donc un travail est en train de se faire, le gouvernement est en train de reculer. Il y a un vrai travail qui s'engage au Sénat et qui commence la semaine prochaine pour 3 semaines et cela va être tendu. Il va falloir sauver les meubles, ça va être quelque chose d'assez compliqué à gérer, parce que du côté de la majorité sénatoriale, le centre qui n'a jamais été à gauche, mais plutôt à droite, la droite, les républicains et autres, vont se retrouver à vouloir sauver les collectivités parce qu'ils en viennent et en même temps être dans un problème de fond politique qui est de ne pas aller chercher de l'argent du côté des endroits où il y en a, notamment dans les grandes entreprises. Donc de ne pas gérer la question des recettes, c'est souvent essayer d'amoindrir la question des dépenses.*

*On ne va pas y arriver dans ces conditions-là, tout ce qui va être mis en place dans le cadre de ce PLF ne réglera pas le problème de la charge de la dette et que toutes les mesures qui vont contraindre les collectivités, vont avoir un effet extrêmement important sur l'économie, sur les services publics et sur les ménages.*

*Encore aujourd'hui, ça travaille, ça propose, mais nous sommes vraiment sur des raisonnements binaires, qui se font sur un coin de table, élaborés la nuit pour être déposés le lendemain matin. Ça ne ressemble à rien et ce n'est pas un travail sérieux.*

*L'État, le gouvernement, en regardant les choses trop globalement, en considérant que l'épargne des collectivités est uniformément répartie sur leur ensemble des collectivités, risque que des collectivités tombent parce qu'on n'est pas tous dans la même situation, on n'a pas tous le même niveau d'épargne, ni la chance d'avoir un aéroport sur sa commune. Il y a des endroits qui ont historiquement eu la capacité de développer économiquement leur territoire, des endroits qui sont sinistrés par des changements économiques, des mutations industrielles, des situations épouvantables, etc.*

*Des territoires, des départements, des collectivités, des intercommunalités sont ciblés comme contributrices de fonds de péréquation, de fonds de sauvegarde et de je ne sais quoi. On est vraiment sur quelque chose qui ne regarde pas la réalité du terrain et je plains les élus qui vont se retrouver à gérer ça concrètement.*

*Pour la ville de Fosses, c'est une catastrophe aussi, nous avons une épargne qui aujourd'hui n'est pas terrible, mais qui est à peu près sauvegardée et si on met bout à bout tout ce qui est annoncé dans le PLF, ça ne va pas être simple, sans compter les augmentations de CNRACL sur plusieurs années, c'est 1 000 euros par agent, à effectif constant, on plonge, on fait exploser la masse salariale.*

*La CNRACL, c'est un exemple d'autant plus lamentable et douloureux que là encore, la caisse de retraite des agents de la fonction publique n'est pas responsable du déficit des autres caisses, donc là-dessus, il y a quelque chose qui est absolument injuste et nous allons vers des jours extrêmement compliqués.*

*Je rajouterai parce que tout arrive en même temps, la crise sanitaire, la crise sociale, la crise économique, on est en plein dedans, des fermetures d'usines et des mouvements de grève très importants qui sont en train d'émerger. Les agriculteurs qui se retrouvent aussi dans une situation où on ne leur a pas proposé de perspective à long terme sur la façon dont on voit l'agriculture aujourd'hui dans ce pays au niveau européen.*

*Quand aura-t-on un gouvernement qui prendra des décisions politiques structurelles et importantes, qui ira dans le sens à la fois des services publics, de l'entreprise et quelque chose qui s'installe sur un temps long, où on n'aura pas de changement de ministre là comme ça, tous les 4 mois ? Ça ne va*

*peut-être pas s'arranger avec les motions de censure qui vont arriver, mais aujourd'hui, on est sur un bateau fou, c'est un vrai problème de gouvernance et de choix politique qui soit un peu cohérent par rapport à la situation. Malheureusement, en Europe, nous sommes quand même dans une situation assez délicate économiquement.*

*Cette motion ne va évidemment pas régler le problème, mais l'ensemble des collectivités aujourd'hui est touché, les collectivités sont en train de mener un combat qui est aussi un combat politique, parce que, quand on fait de la politique, on règle aussi des choses concrètement et je trouve qu'on est encore gentil avec ce qui est dans cette motion et que concrètement, ça demande à enclencher quelque chose de plus lourd.*

*Un travail, en effet, commencé à se faire à Fosses avec les habitants, ce n'est pas seulement un travail d'information, mais un travail d'action et de construction sur l'avenir.*

*Je salue les collègues du Conseil municipal et Madame la Maire de s'engager dans cette voie, parce qu'il n'y a que comme ça qu'on s'en sortira.*

### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article 72 de la Constitution, garantissant l'autonomie des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Vu le projet de loi de finances pour 2025, n° 324 déposé le jeudi 10 octobre 2024 ;

Considérant que les collectivités territoriales ne sont en rien responsables du déficit public. Entre 2019 et 2023, celles-ci ayant dégagé un solde cumulé positif de + 1,9 milliards d'euros alors que l'État dégageait pour sa part un solde négatif cumulé de – 690,7 milliards d'euros ;

Considérant que les services publics, qui bénéficient à toutes et tous, produisent plus de 20 % des richesses de ce pays (plus de 20 % du PIB) et en tant que premier investisseur public en France, représentant plus de deux tiers de l'investissement public national ;

Considérant le Projet de loi de Finances pour 2025 et le prélèvement de 2,8 milliards d'euros sur les recettes des collectivités territoriales, et les 6,5 milliards d'euros d'économies introduites par le projet de loi de finances pour 2025, représentent une offensive, dont la nature est sans précédent contre leur autonomie financière et leur capacité à remplir leurs missions de service public ;

Considérant que la réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et du Fonds vert, ainsi que la stabilisation de la dynamique de TVA, auront des effets négatifs sur les capacités d'investissement des collectivités locales, notamment dans les projets liés à la transition écologique et aux équipements publics ;

Considérant que le relèvement des cotisations retraite employeur pour la CNRA, alors que ce régime a dégagé d'importants excédents au cours des dernières années, constitue une augmentation supplémentaire injustifiée imposée aux collectivités locales et qui majorera mécaniquement leurs dépenses de fonctionnement à effectifs équivalents ;

Considérant que le cadre législatif actuel ne permet pas aux collectivités territoriales de disposer de la visibilité budgétaire nécessaire pour planifier leurs investissements à moyen et long terme, ni de compenser les pertes de ressources imposées unilatéralement par l'État ;

### **Après en avoir délibéré,**

- **DIT QUE :**

- Le Conseil municipal s'oppose au Projet de loi de finances pour 2025, dans sa rédaction actuelle, qui dégrade injustement les finances publiques locales et risque d'engendrer la fermeture de services publics essentiels à la population ;

- Le Conseil municipal demande que la Dotation Globale de Fonctionnement soit indexée sur l'inflation et que la contractualisation, si elle est jugée nécessaire, s'opère sur la base d'une relation équitable, équilibrée et concertée entre l'État et les collectivités ;
- Le Conseil municipal considère qu'il est nécessaire de renforcer le lien entre la fiscalité et le développement des territoires. A ce titre, il est urgent de disposer d'une fiscalité locale, lisible, dynamique, durable, en phase avec la réalité économique, démographique et géographique des territoires ;
- Le Conseil municipal demande au gouvernement de revenir sur les mesures du PLF 2025 évoquées dans les considérants ;
- **APPROUVE** le vœu présenté ci-dessus.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Ainsi s'achève notre Conseil municipal, sur des propos qui ne sont pas très rassurants, mais il va falloir qu'on fasse face. C'est un combat et on y va.*

*Bonne soirée à toutes et tous. Bon appétit ceux qui n'ont pas dîné.*

Fin du Conseil municipal à 21 heures 50

Le secrétaire de séance,  
Patrick MULLER



Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,  
Par suppléance, pour la maire empêchée,

Par application de l'article L. 2122-17  
du CGCT.

Blaise ETHODET

